

Texte de référence

- Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

Art.2 [...]

Les candidats directeurs d'école déchargés de classe et les candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique, peuvent faire connaître, au moment de leur inscription, s'ils souhaitent faire valoir les acquis de leur expérience professionnelle et bénéficier ainsi d'un aménagement de la première épreuve.

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom :

Circonscription IEN :

Lieu d'exercice :

Souhaite faire valoir les acquis d'expérience professionnelle en qualité de :
(¹ Cocher la case qui convient)

Directeur d'école à décharge complète de classe¹ → depuis (date) :

Conseiller pédagogique à titre dérogatoire¹ → depuis (date) :

Et sollicite en conséquence l'aménagement de la première épreuve du CAFIPEMF

Fait à.....le.....

Signature